

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

TRIDI 3 Fructidor.

( Ere Vulgaire ).

Jeudi 20 Août 1795.

*Lettre du citoyen Cherny, au vice-consul français près les Etats-Unis, relativement à la mauvaise conduite du vice-consul anglais — Visite officielle faite par le ministre prussien au ministre français à Constantinople. — Extrait d'une lettre de Brême. — Départ précipité de plusieurs bataillons autrichiens, qui sont sortis de Mayence au milieu de la nuit pour aller prendre poste au Bas-Rhin. — Bruit d'une nouvelle descente par les Anglais à Saint-Gilles. — Ratification du traité de paix de l'Espagne avec la France. — Discussion sur le projet de décret présenté hier par la commission des onze.*

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

*Extrait de la gazette de New-York, du 12 juin.*

« Citoyen Price, veuillez insérer dans votre prochain journal, l'extrait suivant, tiré des instructions qu'ont reçues les agens politiques de la république française dans les pays étrangers :

« Les agens politiques de la nation française déclareront sans réserve, que le peuple français considère les autres peuples comme ses égaux, & qu'il desire qu'on écarte toute idée de préséance & de supériorité. Toutefois si d'autres états, méconnoissant la générosité de ces principes, manifestoient le desir de s'arroger des distinctions particulières, & prétendoient à des attributions privilégiées, directement ou indirectement, les agens du peuple français doivent alors insister pour maintenir les prérogatives dont la France a joui dans tous les tems; & lorsqu'ils ne pourront éviter avec dignité ces discussions peu sensées, qu'ils observent que certains droits de préséance donnés aux rois de France ne leur ont point été accordés à titre de monarches, mais comme aux chefs d'une grande nation; qu'au surplus, la république met peu d'importance à des droits de cette nature, pourvu que les autres puissances n'affectent point de prétentions à cet égard ».

« J'ai appris que le vice-consul de la Grande-Bretagne, résident en cette ville, refusoit d'apposer sa signature à tout certificat signé par moi le premier; or, si les Français regardent les autres peuples comme leurs égaux, aussi ne sont-ils pas disposés d'autre part à leur laisser prendre le pas.

« J'informe donc le public, qu'à l'avenir je ne signerai aucun certificat après la signature du vice-consul susdit, du moins jusqu'à ce qu'il ait désavoué ces prétentions ».

Signé, CHERNY, vice-consul de la rép. franç.

*Extrait d'une lettre de Philadelphie, du 10 juin.*

Les ennemis de la liberté des negres ont répandu avec affectation, que tous les établissemens européens de l'A-

mérique étoient perdus, depuis l'abolition de l'esclavage des Africains; & en effet, il y avoit lieu de craindre que le passage subit de la servitude à la liberté, ne rendit les noirs cruels envers ceux des blancs qui avoient exercé contre eux des rigueurs inhumaines, & malheureusement le nombre des patrons severes & cruels avoit été assez considérable. Cependant la vengeance des esclaves n'a pas été aussi vive qu'on auroit pu le craindre, & dans beaucoup de colonies, le bienfait de la loi qui les a élevés à la hauteur des hommes libres, a été reçu par eux avec une sorte de reconnaissance qu'ils ont manifestée par de justes égards envers leurs ci-devant maîtres.

Les noirs ont été sages à Cayenne & dans la Guyenne française, parce que les blancs avoient été humains à leur égard; & voici les détails précis qu'on a reçus ici sur cette dernière colonie:

« Pas une vengeance particulière n'a marqué le passage subit de la servitude à la liberté. Les assemblées primaires se sont tenues dans le meilleur ordre. Les noirs y formoient la majorité. Un seul d'entre eux a été élu à l'assemblée coloniale; aucun ne siége dans le directoire, aucun dans les tribunaux de justice, quelques-uns seulement dans les municipalités.

« On avoit annoncé aussi que le commissaire civil avoit abandonné la colonie au milieu de ces désastres: rien n'est encore moins vrai. Il a quitté Cayenne le 14 frimaire, après avoir, quatorze jours auparavant, publié le compte de sa gestion. Il a reçu à son départ tous les honneurs dus au délégué de la convention.

« La récolte du coton approche, les noirs l'ont faite: un tiers du produit leur a été appliqué; les deux autres tiers ont été laissés aux propriétaires, à la charge d'entretenir les habitations.

« Mais depuis lors, dit-on, les travaux ont langué. Jusqu'à ce jour, les noirs ont peu de besoins, & tant de moyens d'y pourvoir avec facilité! Attendons que la politique européenne l'ait fait mordre à l'amorce de la civilisation; qu'elle ait enflammé cette vanité, dont la nature a mis le germe dans le cœur du noir comme dans

celui du blanc, & qu'en créant au premier des besoins factices, elle ait éveillé en lui les moyens de les satisfaire ».

## T U R Q U I E.

*De Constantinople, le 30 juin.*

Le ministre de Prusse a fait, le 19 de ce mois, une visite officielle, avec toute l'étiquette d'usage dans cette cour, au ministre de France. Celui-ci la lui a rendue de la même manière. Le ministère ottoman a montré sa satisfaction de ce que l'harmonie est rétablie entre ces deux puissances.

L'Archipel continue à être infesté de pirates; ils y croissent au nombre de 18, de différentes grandeurs, la plupart sous pavillon maltois. Quelques-uns d'entr'eux ont appartenu à l'escadre, qui, durant la dernière guerre, a croisé dans ces mers sous pavillon russe, & qui pour lors étoit commandé par le fameux corsaire Lampro. Le capitain pacha, qui croise dans l'Archipel, a demandé du renfort pour s'opposer à ces pirates.

On mande d'Alexandrie, qu'à la fin d'avril dernier, il étoit arrivé à Suez, par la mer Rouge, un paquebot anglais venant des Indes, lequel alloit être réexpédié pour le même pays par le consul anglais.

## A L L E M A G N E

*Extrait d'une lettre de Brême, du 1<sup>er</sup> août.*

Une personne qui arrive à l'instant d'Angleterre, vient de nous apprendre une nouvelle foudroyante. Les émigrés qui avoient si heureusement débarqué dans la presqu'île de Quiberon, ont éprouvé le plus terrible échec. La plupart des troupes qu'on y avoit débarquées, sont, dit-on, ou massacrées, ou prisonnières. Les Français se sont rendus maîtres de la presqu'île; il se sont emparés de toutes les munitions tant de guerre que de bouche, de tous les canons, fusils & habillemens, qu'on n'a pas eu le tems de rembarquer. Les Anglais crient plus fort que jamais contre la guerre; ils attribuent tous ces malheurs aux émigrés: ils disent qu'ils ont trompé le gouvernement en lui persuadant qu'il ne leur falloit qu'une poignée de monde pour accompagner les armes qui devoient armer les habitans de la Bretagne, & qu'ils étoient sûrs de toute la province. Ils disent que depuis le débarquement, non-seulement personne ne s'est présenté, mais qu'on n'a pas appris qu'aucun Breton, si on n'en excepte quelques chouans, ait manifesté le moindre transport de joie, la plus petite intention de se joindre à eux.

Ce funeste événement est capable de changer tout le système du ministère. On dit déjà que le gouvernement est indécis s'il essayera une nouvelle descente, attendu qu'il faut, avant tout, former de nouveaux magasins de toutes choses.

La même personne a parlé d'un nouveau projet du gouvernement anglais. Ce projet est de faire servir dans l'armée que le prince Frédéric d'Orange doit former sur le continent, les divers corps d'émigrés qui sont à la solde de l'Angleterre. Plus nous avançons dans cette guerre, plus les affaires s'embrouillent, plus les nuages s'épaississent, & bientôt nous ne verrons plus clair, &c.

*De Mayence, le 7 août.*

La nuit dernière il arriva ici une estafette; il faut croire que les dépêches qu'elle a apportées étoient fort

pressantes, puisqu'à trois heures du matin deux bataillons de notre garnison sont partis pour le Bas-Rhin, & qu'à quatre heures un troisième bataillon s'est également mis en marche pour la même contrée.

Nous avons des avis que les troupes qui avoient été détachées de l'armée du Nord & de celle de Sambre & Meuse pour aller dans la Bretagne, ont reçu contre-ordre, & qu'elles sont à présent en marche pour rejoindre les armées auxquelles elles appartenoient.

Les français sont si animés pour passer le fleuve, qu'il n'est pas de moyens qu'ils ne mettent en usage pour y parvenir. Ils s'étoient avisés de débarquer du monde dans les environs de Wesel, & déjà ils en avoient fait conduire dans 40 bateaux à la rive opposée à la leur & dans le voisinage de cette forteresse; mais le commandant de la place leur ayant fait savoir que ses instructions ne lui permettoient pas de souffrir leur débarquement sur le territoire prussien, les 40 bateaux & les embarqués ont été forcés de retourner au même point d'où ils étoient partis.

(Extrait des gazettes allemandes).

F R A N C E.

*De Paris, le 2 fructidor.*

Le plan de mettre un terme à la révolution doit être débattu & sans doute adopté dans la séance d'aujourd'hui. Toutes les mesures sont prises, dit-on, pour mettre sur-le-champ en activité la nouvelle constitution. En vain on élèveroit des doutes hypothétiques sur l'excellence de la nouvelle constitution; rien, rien que l'expérience seule ne peut donner à connoître les véritables avantages qui résulteroit pour la république de l'exécution des dernières lois, & les vrais amis de la tranquillité publique doivent mettre beaucoup d'empressement à obéir à ses lois, afin d'ôter aux anarchistes les raisons ordinaires qu'ils employent contre tout retour à une forme quelconque de gouvernement, en calomniant même celui auquel on n'obéit pas.

Un de nos journaux s'exprime ainsi; sur la situation du moment.

« Des hommes qui se croient bien instruits, pensent que l'intention de la convention est de se conserver toute entière jusqu'au mois de germinal prochain; mais de se partager, dès que la constitution sera achevée, en deux chambres; de nommer, parmi ses propres membres, un directoire exécutif, & d'essayer ainsi l'ouvrage qui est sur le point d'être terminé. On ne dit pas si la constitution seroit présentée à l'acceptation des assemblées primaires, avant ou seulement après l'épreuve dont il est question. Nous ignorons si ce plan sera adopté par la majorité de la convention, mais il est celui de plusieurs des membres les plus influens. D'abord on avoit annoncé que la convention, aussi tôt la constitution faite, se renouvelleroit par moitié. On a ensuite montré le désir de la voir ne se renouveler que par tiers. Enfin, à présent on assure que ce tiers-là même ne sortira qu'en germinal. C'est-à-dire, dans sept à huit mois, & qu'on appliquera à cet égard, à l'assemblée actuelle, les dispositions contenues dans l'acte constitutionnel. Nous rapportons, sans les affirmer, ces bruits qui circulent ».

Plusieurs journaux ont dit, & d'autres ont répété, que la jeune prisonnière du Temple avoit été transférée d'abord chez Belhomme, & ensuite à Choisy; d'autres ont débité qu'elle étoit réduite dans sa prison à manquer de tout

Les détails suivans ont pour objet de rectifier deux erreurs à ce sujet.

Il a été fourni, depuis plus d'un mois, pour suite des arrêtés des comités de gouvernement, pour Marie-Thérèse :

- Vingt-quatre chemises, toile de Hollande superfine ;
- Six paires de bas de soie de couleur ;
- Six paires de souliers ;
- Deux déshabillés de taffetas de couleur ;
- Deux déshabillés de péking & cotonnade, avec taffetas de Florence pour doublure.

Outre les objets fournis en neuf, on a fait réparer tout ce qui pouvoit l'être, & notamment six rédingottes de bazin blanc pour le matin.

Pour son instruction & son amusement, il a été fourni l'*Histoire de France*, par Vély; les *Mondes*, de Fontenelle; du papier, des crayons, de Peacere de la Chine, & des pinceaux.

Marie-Thérèse n'est donc pas sans vêtemens; elle n'est donc pas aussi étrangère au monde que l'Eleve de la Nature. Si les souvenirs de sa grandeur passée, si l'incertitude de son sort à venir & sa captivité lui causent des soupirs douloureux, on a eu grand soin de lui cacher tout ce qui pouvoit en augmenter l'amertume & affecter sa sensibilité; elle ignore entièrement les événemens relatifs à sa famille, même la mort de son jeune frere. *Quant à ce pauvre enfant, disoit-elle ces jours derniers, je desire seulement qu'il tombe en bonnes mains, et qu'on en fasse un honnête-homme.*

Les puissances qui traitent à Bâle, avoient pris des mesures pour que, dans le cas où le chef de l'Empire refuseroit sa ratification au *conclusum* de la diète, les états du corps germanique fissent des paix partielles, ce qui auroit opéré le même résultat; mais la ratification du *conclusum* leve toutes difficultés.

Les négociations sont en pleine activité; un grand point a jusqu'ici divisé les parties contractantes, il s'agit de la barrière du Rhin. Le cabinet de Prusse fait tous ses efforts pour faire rendre à l'Empire les conquêtes de la France entre la Meuse & le Rhin. On assure que les instructions du négociateur français lui ordonnent de soutenir opiniâtement nos prétentions.

Qu'arrivera-t-il, si, de son côté, comme on le dit en effet, le ministre prussien a des instructions pareilles? ... C'est ce que le tems ne peut tarder à nous apprendre.

Il paroît que la nouvelle descente des émigrés à Saint-Gilles est fort sérieuse. Leur but cette fois est de se réunir à l'armée de Charette: on fait marcher beaucoup de troupes pour empêcher cette jonction.

Pitt veut sauver sa réputation à quelque prix que ce soit. C'est maintenant au général Hoche à avoir soin de la sienne.

Nous avons été plusieurs fois tentés de rendre compte de l'opinion publique dans cette grande ville; mais nous devons avouer que la matiere nous a manqué totalement; il est vrai à la lettre qu'il n'y a point ici d'opinion publique.

On peut remarquer des idées qui souvent se rappro-

chent, & des systèmes qui ont leur point de contact; mais tout cela ne compose point l'opinion publique. Ce qu'on peut appeler raisonnablement l'opinion la plus générale, est un mélange d'égoïsme, de lassitude & de profonds ressentimens.

En politique, en législation, en morale, il y a vingt opinions divergentes. Tel quartier de la ville, tel coin d'une grande salle, telle cotterie à la sienne; & depuis que certains membres d'un corps puissant se sont un peu plus familiarisés avec la bonne société, il n'est pas jusqu'à tel boudoir qui ne soit un petit atelier de loix.

Quant au peuple, proprement dit, il semble être privé de l'usage de la pensée, pour ne s'occuper que de la grande affaire des besoins animaux; il a l'air encore étourdi de la souveraineté sans bornes qu'il a si bizarrement exercée.

Si les malheurs de la révolution n'ont pas encore établi une opinion publique, ils ont du moins détruit, parmi la classe ignorante, quelques préjugés révolutionnaires, ne fut-ce que l'intolérance politique, & la chimere de l'égalité absolue.

(Extrait d'un papier public).

AUX RÉDACTEURS,

Châlons, le 26 thermidor, an 5<sup>e</sup>.

CIToyENS,

Les vrais républicains ont détruit les sicaires de Robespierre, ils ont pulvérisé la secte abhorrée des jacobins, ils ont livré à la justice impartiale des loix les buveurs de sang; il est tems aujourd'hui d'entamer cette phalange impie qui s'est gorgée du sang du peuple, qui occupe encore presque tous les postes importants & subalternes, tant dans la partie civile que militaire de la république: les vrais amis de la patrie soupirent après cette épuration demandée & promise depuis bien du tems, & qui ne s'effectue jamais. Il importe pourtant de toutes les manieres qu'il n'y ait en place que des hommes vraiment probes, & jugés tels par l'assentiment de leurs concitoyens: cette épuration salutaire peut seule raviver l'esprit public, & faire renaitre la confiance dont nos représentans ont besoin, pour faire naviguer cette machine compliquée, qu'on appelle le vaisseau de l'état. Les ressorts de ce chef-d'œuvre politique se sont tellement rouillés, qu'il faut tout démonter pour qu'on n'éprouve plus à l'avenir ni froissement ni commotion: pour cela faire, il faut que ceux qui doivent tout réorganiser se hâtent de vous donner des loix, sur-tout qu'il n'y ait plus rien de provisoire; car nous avons vécu de trop de coups d'essais, pour que nous ne jouissions pas enfin du résultat de l'expérience de ceux qui ont été appelés à gouverner. C'est assez vous dire qu'on soupire après la constitution; elle seule délivrera des complots liberticides de la malveillance spéculatrice, elle renversera les fortunes basées sur le crime; elle fera renaitre l'abondance & consolidera la force protectrice des loix, seul palladium d'un peuple digne d'être libre. Développez ces idées, citoyens rédacteurs, il est de votre devoir de propager ce qui tend au bonheur général: j'aurai fait aussi le mien, si ma lettre vous paroît le denier de la veuve.

Salut, estime & confiance.

Signé, VERTILLY.

## CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen DAUNOU.

*Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> fructidor, au soir.*

Cette séance étoit consacrée au renouvellement du bureau.

Le nombre des votans étoit de 237 : Henri Lanivière en a réuni 106 pour la présidence.

Cambacérés, qui étoit au fauteuil, représente qu'aux termes du règlement il en falloit 119 pour la majorité absolue : il propose, en conséquence, de procéder à une nouvelle nomination.

Legendre. — Je m'y oppose ; pareille chose est arrivée déjà, & l'on n'a pas réclamé : je demande que le président consulte l'assemblée.

Plusieurs voix. — Non, non, il ne faut pas dévier des principes ; il faut que le règlement s'exécute.

On demande d'autre part la priorité pour la motion de Legendre.

Le règlement, le règlement, crient plusieurs voix.

Lanjuinais. — Cette affectation de réclamer le règlement est à-la-fois ridicule & insultante, sur-tout quand il s'agit d'un membre qui, à tous égards, mérite la confiance de l'assemblée ; d'abord, comme Legendre l'a fort bien remarqué, pareille chose est déjà arrivée ; puis ce règlement qu'on réclame avec tant d'instances, a été violé aujourd'hui même.

Vous avez adopté ce matin un projet de décret portant des dispositions pénales ; & cependant si vous aviez observé le règlement, vous n'auriez dû rendre ce décret qu'après trois lectures.

Lanjuinais demande que la proposition de Legendre soit mise aux voix.

Diverses réclamations s'élevent.

Personne propose qu'on avertisse les membres des comités.

Quirot pense que les membres des comités sont trop occupés pour les déranger ; il propose qu'une nouvelle nomination soit faite demain.

Une grande partie des membres étoient déjà sortis.

La proposition de Quirot est décrétée, & la séance levée.

*Séance du 2 fructidor.*

Syeyes a annoncé que le comité de salut public venoit de recevoir la nouvelle que l'Espagne avoit ratifié le traité conclu entre cette puissance & la république française.

De vifs applaudissemens ont accueilli cette nouvelle.

On passe à la discussion du projet de décret présenté hier par la commission des onze. Delahaye & Desgraves parlent contre ce projet de décret : le premier pense qu'il faudroit provisoirement établir la constitution & l'essayer avant de la présenter à l'acceptation du peuple ; le second qu'il faudroit laisser élire au peuple la totalité des membres de la législature ; votre secret, dit Popinant, vous échappe par l'auxiété qui s'empare de vous ; mais n'avez vous pas des titres auprès du peuple ; vous avez vos travaux, les dangers que vous avez courus pour lui, la république que vous lui avez donnée.

Ces deux propositions sont écartées par l'ordre du jour.

Des débats s'élevent ensuite sur la demande faite que les députés prisonniers chez nos ennemis soient de fait membres du corps législatif. Vous ne pouvez pas, dit Dubois-Crancé, leur ravir le caractère de représentant du peuple, tant qu'ils seront au pouvoir de nos ennemis.

Quelques membres veulent qu'on ne fasse pas d'exception : sur-tout pour le cinquième, dit Mailhe ; je l'ai entendu dire ici : On nous traite de brigands ! eh bien, soyons-le.

Il faut de la lâcheté, s'écrie un membre, pour parler contre des absents ! Le président rappelle l'opinant à l'ordre ; il blâme lui-même son mouvement ; il rappelle ensuite les services rendus à la liberté par Drouet.

L'assemblée décrète que les cinq députés prisonniers chez l'étranger, seront membres du corps législatif.

Un grand nombre de membres se réunissent contre le projet de jury de confiance, proposé par la commission.

C'est une inquisition, dit Lemont. Oui, oui, s'écrient plusieurs membres ; pourquoi ce droit de fouiller dans les dépôts qui lui est attribué dans le projet de décret.

Baudin répond que c'est pour lui donner le droit & le moyen de brûler les dénonciations calomnieuses qui peuvent exister contre quelques membres.

Lanjuinais avoit dit qu'il ne falloit pas que l'assemblée s'occupât des personnes ; que c'étoit les fonctions du jury ; un membre prétend que ce mot de Lanjuinais explique tout le projet.

Après une chaude discussion, on demande une seconde lecture d'un projet présenté par Lehardy, qui avoit été d'abord écarté par l'ordre du jour ; il consiste à obtenir le nombre des membres qui doivent sortir de la convention par les démissions, & à le compléter ou le réduire par le sort, s'il y avoit trop peu ou trop de démissions.

Guimardet fait une autre proposition ; c'est de laisser aux corps électoraux à décider de ceux qui resteront ou non dans la convention, & voici comment : ils seroient tenus de composer leurs nominations des membres de la convention pour les deux tiers, & d'un tiers de membres nouveaux.

On parle pour ou contre sur ce projet avec chaleur. On demande la clôture de la discussion. La matière est trop importante, dit une voix ; au nom de la république, s'écrie Louvet, fermez la discussion.

On demande le renvoi du tout ; Tallien & Chénier s'y opposent ; ils appuient le renvoi du projet de Lehardy & la question préalable sur celui de Guimardet.

Saladin demande aussi le renvoi de celui de Guimardet, qu'on peut défendre, dit-il. Bayeux demande aussi la parole ; mais la discussion est fermée.

Le projet de Guimardet est rejeté par la question préalable, & le reste renvoyé à la commission.

\* \* On propose, à vendre, diverses parties du Moniteur ; 1<sup>o</sup>. depuis le premier mai 1790, jusqu'au jour de la livraison ; 2<sup>o</sup>. toutes sortes de mois & de numéros. S'adresser au citoyen Paris, rue ci-devant des Fossés-M.-le-Prince, n<sup>o</sup>. 108.